

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Nouveau groupe scolaire dans le quartier du Pont de Bois - Attribution de marchés sans publicité ni mise en concurrence préalables - Lots 12 à 14

N° : VA_DEC2021_141
Service : Marchés Publics

**Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette
qualité,**

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article R. 2122-3 du Code de la commande publique,

décidons

De conclure les marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence de travaux relatifs à la relance des lots 12, 13 et 14 du nouveau groupe scolaire dans le quartier du Pont de Bois avec :

- Pour le lot n°12 « Charpente métallique » : la société VASSEUR ET ROVIS domiciliée à MERICOURT (62680), pour un montant de 81 225 € HT
- Pour le lot n°13 « Etanchéité » : la société SOREC, domiciliée à LEZENNES (59260), pour un montant de 115 575.44 € HT
- Pour le lot n°14 « Menuiseries extérieures » : la société OLIVIER, domiciliée à CARVIN (62220), pour un montant de 353 287.30 € HT

Conformément à l'article R. 2122-3 du Code de la commande publique, ces lots font l'objet d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables auprès des anciens sous-traitants de DAVO Construction, ancien titulaire du lot 1 en situation de liquidation judiciaire, considérant que ces entreprises ont déjà commencé l'exécution des prestations et ont procédé à des achats de matériels dans le cadre du précédent marché.

Le délai d'exécution des prestations est fixé à 13 mois maximum, dont 1 mois de préparation.

Imputation budgétaire : 2313 213 2200

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mardi 20 avril 2021

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20210101-179480A-AU-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 22 avril 2021